

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CONSTELLATION SOFTWARE INC.	3 août 2023	Ontario
MACKENZIE ALL-EQUITY ETF PORTFOLIO	4 août 2023	Ontario
MACKENZIE USD GREENCHIP GLOBAL ENVIRONMENTAL ALL CAP FUND		
ORGANTO FOODS INC.	4 août 2023	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DESJARDINS	4 août 2023	Québec
ENERPLUS CORPORATION	4 août 2023	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE CANADA MACKENZIE	31 juillet 2023	Ontario
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE ÉTATS-UNIS MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS EUROPÉENS MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE		
FINB DIVERSIFICATION MAXIMALE MARCHÉS DÉVELOPPÉS MONDIAUX EX AMÉRIQUE DU NORD MACKENZIE		
FINB ACTIONS CHINOISES DE TYPE A CSI 300 MACKENZIE		
FINB GLOBAL 100 CORPORATE KNIGHTS MACKENZIE		
FINB ACTIONS CANADIENNES GRANDES CAPITALISATIONS MACKENZIE		
FINB ACTIONS CANADIENNES MACKENZIE		
FINB D'IMMOBILIER DES MARCHÉS DÉVELOPPÉS MACKENZIE		
FINB D'ACTIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE		
FINB MONDIAL D'INFRASTRUCTURES MACKENZIE		
FINB MONDIAL DE DIVIDENDES DURABLES MACKENZIE		
FINB ACTIONS AMÉRICAINES GRANDES CAPITALISATIONS MACKENZIE		
FINB ACTIONS AMÉRICAINES GRANDES CAPITALISATIONS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FINB ACTIONS INTERNATIONALES MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB OBLIGATIONS CANADIENNES TOTALES MACKENZIE		
FINB OBLIGATIONS À COURT TERME CANADIENNES MACKENZIE		
FINB OBLIGATIONS TOUTES SOCIÉTÉS CANADIENNES MACKENZIE		
FINB OBLIGATIONS TOTALES MARCHÉS DÉVELOPPÉS EX AMÉRIQUE DU NORD MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB OBLIGATIONS DE MARCHÉS ÉMERGENTS EN MONNAIE LOCALE MACKENZIE		
FINB OBLIGATIONS AMÉRICAINES TOTALES MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB TIPS AMÉRICAINS MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS AMÉRICAINES DE QUALITÉ MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB OBLIGATIONS AMÉRICAINES À RENDEMENT ÉLEVÉ MACKENZIE (COUVERT EN \$ CA)		
FINB DE REVENU FIXE À COURT TERME CANADIEN MACKENZIE		
FINB DE REVENU FIXE CANADIEN DE BASE PLUS MACKENZIE		
FINB DE REVENU FIXE MONDIAL DE BASE PLUS MACKENZIE		
FINB DE REVENU À TAUX VARIABLE MACKENZIE		
FINB DE RÉPARTITION DE REVENU FIXE MONDIAL MACKENZIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB DE REVENU FIXE À RENDEMENT ÉLEVÉ MONDIAL MACKENZIE		
FNB MONDIAL D'OBLIGATIONS DURABLES MACKENZIE		
FNB D'OBLIGATIONS SANS CONTRAINTES MACKENZIE		
FNB MONDIAL DE LEADERSHIP FÉMININ MACKENZIE		
FNB D' ACTIONS MONDIALES MACKENZIE IVY		
FNB COMPLÉMENTARITÉ DE PORTEFEUILLE MACKENZIE		
FNB DE RÉPARTITION ÉQUILBRÉE MACKENZIE		
FNB DE RÉPARTITION PRUDENTE MACKENZIE		
FNB DE RÉPARTITION DE CROISSANCE MACKENZIE		
FNB HORIZONS DOLLAR AMÉRICAIN	8 août 2023	Ontario
FNB HORIZONS INDICE PIPELINES ET SERVICES ÉNERGÉTIQUES		
FNB HORIZONS INDICE MARIJUANA SCIENCES DE LA VIE		
FNB HORIZONS INDICE D' ACTIONS CANADIENNES INOVESTOR		
FNB HORIZONS INDICE DE ROBOTIQUE ET D' AUTOMATISATION		
FNB HORIZONS INDICE MÉGADONNÉES ET MATÉRIEL		
FNB HORIZONS INDICE CHEFS DE FILE MONDIAUX EN MATIÈRE DE DURABILITÉ		
FNB HORIZONS INDICE INDUSTRIE 4.0		
FNB HORIZONS TECHNOLOGIE BBIG MONDIALE		
FNB HORIZONS ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB HORIZONS INDICE S&P OBLIGATIONS VERTES		
FNB HORIZONS INDICE MONDIAL DES PRODUCTEURS DE LITHIUM		
FNB HORIZONS INDICE MONDIAL DE L'HYDROGÈNE		
FNB HORIZONS INDICE MONDIAL DES SEMICONDUCTEURS		
FNB HORIZONS GX INDICE DE CYBERSÉCURITÉ		
FNB HORIZONS INDICE MONDIAL DU MÉTAVERS		
FNB HORIZONS ROTATION SAISONNIÈRE		
FNB HORIZONS INDICE URANIUM MONDIAL		
FNB HORIZONS INDICE DES PRODUCTEURS DE CUIVRE		
FNB HORIZONS INDICE DES SERVICES PUBLICS CANADIENS À DIVIDENDES ÉLEVÉS		
FNB HORIZONS REVENU SUR L'OR		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS CANADIENNES À GRANDE CAPITALISATION		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS CANADIENNES DU SECTEUR PÉTROLIER ET GAZIER		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES DE BANQUES CANADIENNES À PONDÉRATION ÉGALE		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS DE PRODUCTEURS D'OR		
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES D' ACTIONS AMÉRICAINES À GRANDE CAPITALISATION		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FNB HORIZONS OPTIONS D'ACHAT COUVERTES NASDAQ-100		
FNB MONDIAL À VOLATILITÉ MINIMALE VANGUARD	31 juillet 2023	Ontario
FNB MONDIAL À FACTEUR MOMENTUM VANGUARD		
FNB MONDIAL À FACTEUR VALEUR VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB DE REVENU PRUDENT VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB D' ACTIONS VANGUARD		
PORTEFEUILLE FNB DE REVENU DE RETRAITE VANGUARD		
FONDS ALTERNATIF EHP AVANTAGE	3 août 2023	Ontario
FONDS ALTERNATIF INTERNATIONAL EHP AVANTAGE		
FONDS ALTERNATIF EHP FONDATION		
FONDS ALTERNATIF EHP ARBITRAGE MONDIAL		
FONDS ALTERNATIF EHP LEADERS ESG MONDIAL		
FONDS ALTERNATIF EHP MULTI- STRATÉGIES MONDIAL		
FONDS ALTERNATIF DE RENDEMENT ABSOLU EHP MULTI- ACTIFS		
FONDS ALTERNATIF EHP SÉLECT		
FONDS ALTERNATIF EHP REVENU		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
STRATÉGIQUE		
FONDS ALTERNATIF EHP CROISSANCE TACTIQUE		
FONDS CHEFS DE FILE MONDIAUX CI	3 août 2023	Ontario
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CHEFS DE FILE MONDIAUX CI		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
FONDS CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CANADIENNE DE DIVIDENDES CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
FONDS D' OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' OCCASIONS DE DIVIDENDES MONDIAUX CI		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES CI		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION PUR CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES PETITE/MOYENNE CAPITALISATION PURE CI		
FONDS AMÉRICAIN DE DIVIDENDES CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

FONDS ENREGISTRÉ DE
DIVIDENDES AMÉRICAINS CI

FONDS DE DIVIDENDES
AMÉRICAINS EN DOLLARS US CI

FONDS AMÉRICAIN DE PETITES
SOCIÉTÉS CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ
AMÉRICAINES PETITES SOCIÉTÉS CI

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES
SÉLECTIONNÉES CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ
D' ACTIONS AMÉRICAINES
SÉLECTIONNÉES CI

FONDS DE PLACEMENTS
CANADIENS CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE
PLACEMENTS CANADIENS CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ SCIENCES
DE LA SANTÉ MONDIALES CI

FONDS DE GESTION DE
DIVIDENDES MONDIAUX DE
QUALITÉ CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION
DE DIVIDENDES MONDIAUX DE
QUALITÉ CI

FONDS DE VALEUR MONDIALE CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR
MONDIALE CI

FONDS DE VALEUR
INTERNATIONALE CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ VALEUR
INTERNATIONALE CI

FONDS D' ACTIONS MONDIALES
SÉLECTIONNÉES CI

FONDS D' OCCASIONS ASIE CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ
D' OCCASIONS ASIE CI

FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS
CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DES
MARCHÉS ÉMERGENTS CI

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MONDIAL DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE DE DIVIDENDES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉNERGIE MONDIALE CI		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS MONDIALES SÉLECT CI		
FONDS DE RESSOURCES MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ RESSOURCES MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ALPHA INNOVATEURS MONDIAUX CI		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		
FONDS AMÉRICAIN SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AMÉRICAIN SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CANADIENNE SYNERGY CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE SYNERGY CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉE MONDIALE CI		
FONDS DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RÉPARTITION DE L'ACTIF CANADIEN CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉE CANADIENNE CI		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN CI		
FONDS MONDIAL DE CROISSANCE ET DE REVENU CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MONDIALE
CROISSANCE ET REVENU CI

FONDS DE CROISSANCE ET DE
REVENU CANADIEN CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE
CROISSANCE ET DE REVENU
CANADIEN CI

FONDS DE CROISSANCE ET DE
REVENU DE DIVIDENDES CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ
CROISSANCE ET REVENU DE
DIVIDENDES CI

FONDS D'OBLIGATIONS
CANADIENNES DE BASE
AMÉLIORÉES CI

MANDAT D'OBLIGATIONS À LONG
TERME CANADIENNES CI

MANDAT D'OBLIGATIONS À COURT
TERME CANADIENNES CI

FONDS MONDIAL D' ACTIONS ET DE
REVENU CI

FONDS D'OBLIGATIONS DE
MARCHÉS ÉMERGENTS CI

FONDS DE REVENU CI

FONDS D'OBLIGATIONS DE QUALITÉ
SUPÉRIEURE CI

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT
ÉLEVÉ CI

FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE CI

FONDS INDICE MSCI MONDE
INCIDENCE ESG CI

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ
MONÉTAIRE CI (*AUPARAVANT,
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ À COURT
TERME CI*)

CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MARCHÉ
MONÉTAIRE É.-U. CI (*AUPARAVANT,
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ À COURT
TERME EN DOLLARS US CI*)

FONDS DE REVENU AMÉRICAIN EN
DOLLARS US CI

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE É.-U. CI (<i>AUPARAVANT, FONDS MARCHÉ MONÉTAIRE É-U CI</i>)		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS CANADIENNES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES DE BASE AMÉLIORÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
FONDS DE RENDEMENT DIVERSIFIÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS MONDIALES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES NEUTRE EN DEVISES CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ AURIFÈRE CI		
FONDS DE REVENU ÉLEVÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ REVENU ÉLEVÉ CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À RENDEMENT ÉLEVÉ CI		
FONDS D' ACTIONS PRIVILÉGIÉES CI		
FONDS D'OBLIGATIONS À COURT TERME CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILBRÉE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE ÉQUILBRÉE CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
SÉRIE PORTEFEUILLES ÉQUILIBRÉE PRUDENTE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES PRUDENTE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES DE REVENU CI		
SÉRIE PORTEFEUILLES CROISSANCE MAXIMALE CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 80R20A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 70R30A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 60R40A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 50R50A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 40R60A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 30R70A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 20R80A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ PORTEFEUILLE GÉRÉ SÉLECT CI 100A		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION DU REVENU SÉLECT CI		
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS INTERNATIONALES SÉLECT CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ GESTION D' ACTIONS AMÉRICAINES SÉLECT CI		
FONDS DE LANCEMENT SÉLECT CI		
MANDAT PRIVÉ CANADIEN DE DIVIDENDES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CANADIENNES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS CONCENTRÉES MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ ALPHA D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
MANDAT PRIVÉ CROISSANCE D' ACTIONS INTERNATIONALES CI		
MANDAT PRIVÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES CI		
MANDAT PRIVÉ DE REVENU FIXE CANADIEN CI		
MANDAT PRIVÉ D' OBLIGATIONS D'ÉTAT AMÉLIORÉES MONDIALES CI		
MANDAT PRIVÉ D' OBLIGATIONS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE CI		
MANDAT PRIVÉ D' OBLIGATIONS SANS RESTRICTION MONDIALES CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU ESG MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ À REVENU MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE MOSAÏQUE CI		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FNB CROISSANCE MOSAÏQUE CI		
PORTEFEUILLE FNB À REVENU MOSAÏQUE CI		
FONDS D'INVESTISSEMENT CANADIEN DE LIQUIDITÉS INVESTISSEMENTS RUSSELL	1 ^{er} août 2023	Ontario
FONDS D'INVESTISSEMENT À REVENU FIXE CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'INVESTISSEMENT D'OBLIGATIONS INDEXÉES SUR L'INFLATION INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT, FONDS CIBLÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT, FONDS CIBLÉ D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES ESG INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS MULTI-FACTEURS ACTIONS INTERNATIONALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE D' ACTIFS RÉELS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE REVENU À COURT TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE PLUS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À REVENU FIXE INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS CONTRAINTE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE TITRES DE CRÉANCE MONDIAUX INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE DIVIDENDES CANADIEN INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS CANADIENNES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT, CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS OUTRE-MER INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS À GESTION FISCALE D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL (AUPARAVANT, CATÉGORIE FONDS CIBLÉ D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL)		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS DE PETITES SOCIÉTÉS MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D' ACTIONS MARCHÉS ÉMERGENTS INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE FONDS D' INFRASTRUCTURES MONDIALES INVESTISSEMENTS RUSSELL		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
MULTI-FACTEURS ÉQUILIBRÉ MONDIAL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU PRUDENT INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ESSENTIEL DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DIVERSIFIÉ DE REVENU MENSUEL INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ DE CROISSANCE INVESTISSEMENTS RUSSELL		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE À LONG TERME INVESTISSEMENTS RUSSELL		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU		
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE MULTI-ACTIFS ACTIONS INTERNATIONALES CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE REVENU CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE ET DE REVENU CATÉGORIE MULTI-ACTIFS STRATÉGIE DE CROISSANCE FONDS D'OPPORTUNITÉS DE REVENU INVESTISSEMENTS RUSSELL		
FONDS DE CROISSANCE DE DIVIDENDES CANADIENS MANUVIE CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES MANUVIE CATÉGORIE DE PLACEMENTS CANADIENS MANUVIE CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE CATÉGORIE DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES PLUS MANUVIE FONDS DE DIVIDENDES FONDAMENTAL MANUVIE FONDS D' ACTIONS FONDAMENTAL MANUVIE FONDS D' OCCASIONS DE CROISSANCE MANUVIE CATÉGORIE D' OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS AMÉRICAINES COUVERTES MANUVIE FONDS D' OPTIONS D' ACHAT D' ACTIONS AMÉRICAINES COUVERTES MANUVIE	2 août 2023	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
-------------------	--------------	----------------------------------

CATÉGORIE D' ACTIONS
AMÉRICAINES TOUTES
CAPITALISATIONS MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES
TOUTES CAPITALISATIONS
MANUVIE

CATÉGORIE DE REVENU DE
DIVIDENDES AMÉRICAINS MANUVIE

FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES
AMÉRICAINS MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES
TOUTES CAPITALISATIONS EN
DOLLARS US MANUVIE

FONDS DE REVENU DE DIVIDENDES
AMÉRICAINS EN DOLLARS US
MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES
EN DOLLARS US MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À
MOYENNE CAPITALISATION EN
DOLLARS US MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES
MANUVIE

FONDS D' ACTIONS AMÉRICAINES À
MOYENNE CAPITALISATION
MANUVIE

FONDS D' OCCASIONS
AMÉRICAINES MANUVIE

CATÉGORIE D' INITIATIVES
CLIMATIQUES MANUVIE

FONDS D' INITIATIVES CLIMATIQUES
MANUVIE

FONDS DES MARCHÉS ÉMERGENTS
MANUVIE

FONDS CIBLÉ MONDIAL TOUTES
CAPITALISATIONS MANUVIE

CATÉGORIE DE DIVIDENDES
MONDIAUX MANUVIE

FONDS DE DIVIDENDES MONDIAUX
MANUVIE

FONDS DE CROISSANCE DE
DIVIDENDES MONDIAUX MANUVIE

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE D' ACTIONS MONDIALES MANUVIE		
CATÉGORIE FRANCHISES MONDIALES MANUVIE		
FONDS FRANCHISES MONDIALES MANUVIE		
FONDS MONDIAL À PETITE CAPITALISATION MANUVIE		
CATÉGORIE D'OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE		
FONDS D'OCCASIONS THÉMATIQUES MONDIALES MANUVIE		
CATÉGORIE DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE		
FONDS DE PLACEMENT INTERNATIONAL MANUVIE		
CATÉGORIE D' ACTIONS ASIATIQUES MANUVIE		
CATÉGORIE CHINE MANUVIE		
CATÉGORIE MONDIALE DE TITRES D'INFRASTRUCTURES COTÉS MANUVIE		
FONDS MONDIAL DE TITRES D'INFRASTRUCTURES COTÉS MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ CANADIEN MANUVIE		
CATÉGORIE ÉQUILIBRÉE FONDAMENTALE MANUVIE		
CATÉGORIE DE REVENU FONDAMENTALE MANUVIE		
FONDS DE REVENU FONDAMENTAL MANUVIE		
CATÉGORIE À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MANUVIE		
FONDS À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE SÉCURITAIRE SIMPLICITÉ MANUVIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE MODÉRÉ SIMPLICITÉ MANUVIE		
FONDS COMBINÉ FNB INGÉNIEUX ÉQUILIBRÉ DE DIVIDENDES MANUVIE		
FONDS TACTIQUE DE REVENU MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ À RENDEMENT STRATÉGIQUE MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ À RENDEMENT STRATÉGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE		
FONDS À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ AMÉRICAIN MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ D'INITIATIVES CLIMATIQUES MANUVIE		
FONDS DE PLACEMENTS DIVERSIFIÉS MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL MANUVIE		
CATÉGORIE À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MONDIAL MANUVIE		
FONDS À REVENU MENSUEL ÉLEVÉ MONDIAL MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MONDIALES À PETITE CAPITALISATION MANUVIE		
FONDS ÉQUILIBRÉ MONDIAL À RENDEMENT STRATÉGIQUE MANUVIE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ SIMPLICITÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MONDIAL SIMPLICITÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE CROISSANCE SIMPLICITÉ MANUVIE		
FONDS COMBINÉ DE DIVIDENDES STRATÉGIQUE MANUVIE		
FONDS D'OCCASIONS DE RENDEMENT MANUVIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'ACHATS PÉRIODIQUES MANUVIE		
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE MANUVIE		
FONDS OBLIGATIONS MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES SANS RESTRICTION MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS AMÉRICAINES SANS RESTRICTION MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS D'INITIATIVES CLIMATIQUES MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES ESSENTIELLES PLUS MANUVIE		
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES SANS RESTRICTION MANUVIE		
FONDS À REVENU STRATÉGIQUE MANUVIE		
FONDS STRATÉGIQUE D'OBLIGATIONS MONDIALES DE PREMIÈRE QUALITÉ MANUVIE		
FONDS À REVENU STRATÉGIQUE EN DOLLARS US MANUVIE		
PORTEFEUILLE SÉCURITAIRE MANUVIE		
PORTEFEUILLE MODÉRÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE ÉQUILIBRÉ MANUVIE		
PORTEFEUILLE CROISSANCE MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ ACTIONS CANADIENNES MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ REVENU DE DIVIDENDES MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ ACTIONS MONDIALES MANUVIE		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FIDUCIE PRIVÉE ACTIONS INTERNATIONALES MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ ACTIONS AMÉRICAINES MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ D' ACTIONS MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ À REVENU MANUVIE		
MANDAT PRIVÉ ÉQUILIBRÉ CANADIEN MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE CROISSANCE ET REVENU CANADIENS MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ MONDIAL MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE ÉQUILIBRÉ AMÉRICAIN MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE VALEUR ÉQUILIBRÉ AMÉRICAIN MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE REVENU FIXE DE SOCIÉTÉS MANUVIE		
FIDUCIE PRIVÉE REVENU FIXE MONDIAL MANUVIE		
FONDS DE GESTION DE TRÉSORERIE EN DOLLARS CANADIENS	1 ^{er} août 2023	Ontario
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE CANADIEN INVESCO		
FONDS FNB INDICE D'OBLIGATIONS ÉCHELONNÉES DE SOCIÉTÉS 1-5 ANS INVESCO		
FONDS ACTIF DE TITRES DE CRÉANCE MULTISECTORIELS INVESCO		
FONDS D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS INVESCO		
FONDS FNB D'OBLIGATIONS CANADIENNES DE BASE PLUS ESG INVESCO		
FONDS DE REVENU À TAUX VARIABLE INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS D'OBLIGATIONS MONDIALES INVESCO		
FONDS D'EXCELLENCE ÉQUILIBRÉ CANADIEN INVESCO		
CATÉGORIE D'EXCELLENCE ÉQUILIBRÉE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE RENDEMENT DIVERSIFIÉ INVESCO		
FONDS FNB MONDIAL ÉQUILIBRÉ ESG INVESCO		
FONDS MONDIAL ÉQUILIBRÉ INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE ÉQUILIBRÉE INVESCO		
FONDS DE REVENU DIVERSIFIÉ MONDIAL INVESCO		
FONDS DE CROISSANCE DU REVENU INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB REVENU MENSUEL INVESCO		
FONDS ÉQUILIBRÉ SÉLECT INVESCO		
FONDS DE RENDEMENT STRATÉGIQUE INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE DE DIVIDENDES CANADIENS INVESCO		
FONDS CANADIEN INVESCO		
CATÉGORIE CANADIENNE INVESCO		
CATÉGORIE CANADIENNE DIVIDENDES PLUS INVESCO		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS CANADIENNES DE PREMIER ORDRE BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE CANADIEN FTSE RAFI INVESCO		
FONDS D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE D' ACTIONS PUR CANADA INVESCO		
CATÉGORIE FNB INDICE COMPOSÉ S&P/TSX ESG INVESCO		
FONDS D' ACTIONS CANADIENNES SÉLECT INVESCO		
FONDS FNB MONDIAUX+ FTSE RAFI INVESCO		
FONDS DE SOCIÉTÉS MONDIALES INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE DIVIDENDES INVESCO		
FONDS FNB DE DIVIDENDES MONDIAUX ESG INVESCO		
FONDS DE REVENU D' ACTIONS MONDIALES AVANTAGE INVESCO		
CATÉGORIE OPPORTUNITÉS MONDIALES INVESCO		
FONDS MONDIAL D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
CATÉGORIE MONDIALE D' ACTIONS SÉLECT INVESCO		
FONDS MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
CATÉGORIE MARCHÉS EN DÉVELOPPEMENT INVESCO		
FONDS D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS EUROPÉENNES BQÉ INVESCO		
FONDS D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
CATÉGORIE D' ACTIONS INTERNATIONALES BQÉ INVESCO		
FONDS INTERNATIONAL DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		
CATÉGORIE INTERNATIONALE DE CROISSANCE OPPENHEIMER INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS IMMOBILIER MONDIAL INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ TACTICIEL INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU DIVERSIFIÉ TACTICIEL INVESCO		
PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ TACTICIEL INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE TACTICIEL INVESCO		
PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO		
CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE CROISSANCE MAXIMUM TACTICIEL INVESCO		
FONDS FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		
CATÉGORIE FRANCHISES AMÉRICAINES INVESCO		
FONDS FNB AMÉRICAIN FTSE RAFI INVESCO		
CATÉGORIE PETITES SOCIÉTÉS AMÉRICAINES MAIN STREET INVESCO		
FONDS FNB INDICE NASDAQ 100 INVESCO		
FONDS FNB INDICE S&P 500 ESG INVESCO		
PORTEFEUILLE FNB PRUDENT INVESCO		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PORTEFEUILLE FNB ÉQUILIBRÉ INVESCO PORTEFEUILLE FNB DE CROISSANCE INVESCO FONDS EN GESTION COMMUNE À RÉPARTITION DE RISQUE ÉQUILIBRÉE INVESCO		
FONDS IMAN DE GLOBAL	8 août 2023	Ontario
HIGH TIDE INC.	3 août 2023	Alberta
TUDOR GOLD CORP.	8 août 2023	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
CATÉGORIE CROISSANCE MONDIALE POWER PGD CATÉGORIE VALEUR ÉQUILIBRÉE PGD CATÉGORIE DE RESSOURCES PGD	3 août 2023	Ontario
CATÉGORIE PORTEFEUILLE D'ÉNERGIE CANOE CATÉGORIE PORTEFEUILLE DE REVENU D'ÉNERGIE CANOE	2 août 2023	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
FONDS À RENDEMENT ABSOLU DE TITRES DE CRÉANCE II DYNAMIQUE	3 août 2023	Ontario
GRAPHENE MANUFACTURING GROUP LTD.	3 août 2023	Alberta
LONGEVITY PENSION FUND	8 août 2023	Ontario
PORTEFEUILLE FNB EN UN CLIC TD – CONSERVATEUR	3 août 2023	Ontario
PORTEFEUILLE FNB EN UN CLIC TD – MODÉRÉ		
PORTEFEUILLE FNB EN UN CLIC TD – AUDACIEUX		

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Aucune information.

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Aucune information.

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
ALTIMETER VENTURE PARTNERS FUND VII, L.P.	2023-07-14	659 150 \$
APOLLO OVERSEAS PARTNERS (LUX) X, SCSP	2023-07-14	988 725 \$
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK	2023-07-13	161 000 000 \$
PLATINUM EQUITY CAPITAL PARTNERS VI, L.P.	2023-07-14	1 318 300 \$
Q-ENERGY V, FCR	2023-06-20	72 389 490 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
THE RISE FUND III, L.P.	2023-06-30	109 641 764 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Outcrop Silver & Gold Corporation (l'« émetteur ») Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 27 juin 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 29 juin 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans tous les territoires du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 28 juin 2023.

Patrick Théorêt
Directeur des opérations de financement

Décision n° : 2023-FS-1039212

New Pacific Metals Corp. (l'« émetteur »)
Demande de dispense

Vu la demande présentée par l'émetteur auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 25 juillet 2023 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2.2(2) et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*, RLRQ, c. V-1.1, r. 14 (le « Règlement 41-101 »);

Vu la Loi, le *Règlement 14-101 sur les définitions*, RLRQ, c. V-1.1, r. 3, le *Règlement 41-101*, le *Règlement 44-102 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus préalable*, RLRQ, c. V-1.1, r. 17 et les termes définis suivants :

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et au paragraphe 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché;

« prospectus » : le prospectus préalable de base provisoire que l'émetteur prévoit déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 28 juillet 2023, le prospectus préalable de base définitif, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

« suppléments établissant les placements au cours du marché » : les suppléments de prospectus préalable relatifs au prospectus qui établiront les placements au cours du marché;

Vu l'acte d'autorisation de signature de certains actes, documents ou écrits pris en vertu de l'article 24.1 de la *Loi sur l'encadrement du secteur financier*, RLRQ, c. E-6.1 et les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de cette même loi;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. L'émetteur est un émetteur assujéti dans toutes les provinces du Canada;
2. L'émetteur compte effectuer un placement au cours du marché;
3. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, l'émetteur peut placer ses titres auprès de souscripteurs québécois;
4. Un émetteur qui entend procéder au placement de ses titres au Québec est tenu d'établir un prospectus;
5. Dans le cadre d'un placement au cours du marché, les souscripteurs acquièrent leurs titres directement sur le marché et l'émetteur est dispensé de leur remettre le prospectus;
6. La version anglaise du prospectus et des suppléments établissant les placements au cours du marché sera déposée auprès de l'Autorité;

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente à la condition que le prospectus et tout supplément relatif au prospectus autre que les suppléments établissant les placements au cours du marché soient établis en français et déposés auprès de l'Autorité avant que l'émetteur place des titres auprès de souscripteurs québécois dans le cadre d'un placement autre qu'au cours du marché.

Fait le 27 juillet 2023.

Benoît Gascon
Directeur principal du financement des sociétés

Décision n° : 2023-FS-1044054

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.